

Kinshasa, le 20 Juin 2024

Rapport de diligence raisonnable en droits humains

Organisation	ManuTrack Sarl
Secteur	Solutions de géolocalisation GPS, télématique, gestion de flotte et services connexes.
Périmètre du rapport	Opérations propres, chaîne d'approvisionnement directe, produits, services et projets
Responsabilité	Direction Générale

1. Objet du rapport

Le présent rapport résume l'approche de ManuTrack SARL en matière de diligence raisonnable relative aux droits humains. Il décrit les responsabilités internes, la procédure d'analyse des risques, les principaux aspects identifiés, les mesures de prévention et de remédiation, ainsi que le mécanisme de plainte accessible aux parties potentiellement affectées.

2. Gouvernance et responsabilités

La supervision des droits humains relève de la Direction de ManuTrack SARL. La Direction assure le suivi des engagements de l'entreprise, l'examen des plaintes, la validation des mesures correctives et la mise à jour progressive des politiques internes.

3. Procédure d'analyse des risques

- analyse des opérations propres de l'entreprise et de ses lieux d'activité ;
- analyse de la chaîne d'approvisionnement directe, notamment les fournisseurs, sous-traitants, installateurs et prestataires de services ;
- analyse des produits, services et projets liés à la géolocalisation GPS, à la télématique, à la gestion de flotte, aux dashcams, capteurs et autres équipements ;
- prise en compte des risques liés à la santé et sécurité au travail, à la non-discrimination, au respect de la vie privée, à l'utilisation légale des données de géolocalisation et à la protection des droits légalement établis.

4. Aspects de droits humains identifiés

- santé et sécurité des employés, techniciens, installateurs, sous-traitants et intervenants sur terrain;

- prévention de la discrimination, du harcèlement et promotion de l'inclusion ;
- protection des enfants et interdiction du travail des enfants ;
- interdiction du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains ;
- respect de la liberté d'association et des droits légalement établis des travailleurs ;
- protection de la vie privée, des données clients, des conducteurs, des propriétaires de véhicules et des utilisateurs finaux ;
- prévention de l'utilisation abusive ou illégale des services GPS, notamment l'espionnage, la surveillance non autorisée, le harcèlement ou la traque de personnes.

5. Mesures prises

- mise en place d'une déclaration de politique relative aux droits humains ;
- vérification de l'âge des personnes recrutées et attente similaire envers les fournisseurs ou sous-traitants ;
- sensibilisation des employés aux droits humains, à la non-discrimination, à la santé et sécurité, à la confidentialité et à l'utilisation légale des technologies GPS ;
- sélection et évaluation de fournisseurs, sous-traitants et installateurs selon des critères de conduite légale, éthique et sécuritaire ;
- évaluation de l'usage légal des services avant activation, notamment l'autorisation du client et l'interdiction de la surveillance illégale ;
- contrôles de confidentialité et de protection des données liées aux services de géolocalisation ;
- suivi des plaintes, incidents, réclamations et mesures correctives par la Direction.

6. Effets réels et incidents

À la date du présent rapport, ManuTrack SARL n'a pas identifié d'effet négatif réel majeur confirmé en matière de droits humains. Les risques actuellement considérés sont principalement des risques potentiels liés à la santé et sécurité, à la conduite des fournisseurs ou sous-traitants, à la protection des données et à l'utilisation légale des services GPS.

7. Mécanisme de plainte et remédiation

ManuTrack SARL met à disposition un mécanisme de plainte accessible aux employés, techniciens, installateurs, sous-traitants, fournisseurs, clients, conducteurs, propriétaires de véhicules, utilisateurs finaux et autres personnes potentiellement affectées. Les plaintes peuvent être soumises par téléphone, WhatsApp, email, site web, contact direct avec la Direction ou tout autre canal officiel de communication.

Lorsqu'une plainte ou un incident est fondé, la Direction prend des mesures correctives appropriées, notamment l'amélioration des procédures internes, la sensibilisation du personnel, des mesures disciplinaires, des mesures contractuelles envers les fournisseurs ou sous-traitants, ou la suspension/résiliation d'un service en cas d'utilisation illégale de la technologie GPS.

8. Suivi, efficacité et mise à jour

L'efficacité des mesures est vérifiée au moins une fois par an et également lorsqu'un changement important intervient, par exemple le lancement d'un nouveau service, l'entrée dans un nouveau secteur, un incident, une plainte, une évolution réglementaire ou l'identification d'un nouveau risque. Les résultats du suivi servent à améliorer les politiques, procédures et pratiques de ManuTrack SARL.

9. Conclusion

ManuTrack SARL reconnaît que ses activités de géolocalisation GPS et de télématique doivent être exercées dans le respect de la loi, de la dignité humaine, de la vie privée, de la sécurité et des droits des personnes potentiellement affectées. La société s'engage à renforcer progressivement son système de diligence raisonnable en droits humains au fur et à mesure de sa croissance.

Jeppy Mayombe Mosabu
Directeur Général .

